



CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DU MARDI 23 JANVIER 2024 A 17H00

Le mardi vingt-trois janvier deux-mil vingt-quatre, dix-sept heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni en séance extraordinaire sous la Présidence de Madame BABILLOT, Vice-présidente du CCAS.

Etaient présents : Catherine BABILLOT, Vice-présidente ; Michel DUCHATELET ; Françoise NARBONNE ; Béatrice GRINDA ; Dominique LE ROUX ; Alain PECATTE ; Joran PERRIERE ; Nelly HOUEIX ; Francine PHILIPPET et Jean-Louis FRESNEAU, membres.

Absents : Cyrille FROGER, Marie-Claire LE GOFF et Claude POIRIER, membres.

Absents excusés : Christophe ROUILLON, Président et Arlette BOUVIER.

Procurations : Arlette BOUVIER donne procuration à Catherine BABILLOT.

Secrétaire de séance : Françoise NARBONNE.

Convocation : 17/01/24 **Membres en exercice** : 15 **Présents** : 10 **Votants** : 11 **Quorum** : 10/15

2024-001 : RAPPORT ANNUEL SUR LA DOMICILIATION

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Nom	Prénom	Pour	Contre	Abstention
ROUILLON	Christophe	Absent excusé		
BABILLOT	Catherine	X		
BOUVIER	Arlette	X		
DUCHATELET	Michel	X		
FOUCAULT-NARBONNE	Françoise	X		
GRINDA	Béatrice	X		
LE ROUX	Dominique	X		
PÉCATTE	Alain	X		
PERRIERE	Joran	X		
FROGER	Cyrille	Absent		
HOUEIX	Nelly	X		
LE GOFF	Marie-Claire	Absente		
PHILIPPET	Francine	X		
POIRIER	Claude	Absent		
FRESNEAU	Jean-Louis	X		

2024-001 : RAPPORT ANNUEL SUR LA DOMICILIATION

Les CCAS-CIAS et les organismes agréés doivent transmettre chaque année au préfet un rapport succinct sur leur activité de domiciliation (article D. 264-8 du code de l'action sociale et des familles).

Ce rapport comporte notamment le nombre d'élections de domicile en cours de validité, le nombre de personnes domiciliées au 31 décembre de l'année écoulée, le nombre d'élections de domicile délivrées dans l'année, le nombre de radiations et de refus avec leurs principaux motifs, les jours et horaires d'ouverture ainsi que les moyens matériels et humains mis en œuvre par l'organisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration du CCAS de Coulaines

- ✓ **VALIDE** le rapport ci-joint.

Coulaines, le 23 janvier 2024,

La Vice-présidente,
Catherine BABILLOT




La secrétaire de séance,
Françoise NARBONNE




Annexe 3 : Rapport d'activité de domiciliation des personnes sans domicile stable

Année : 2023

Nom de l'organisme : CCAS DE COULAINES

Adresse de l'organisme (siège): Mairie de Coulaines - Square Weyhe - 72190 Coulaines

Adresse postale du ou des site(s) agréé(s) : Mairie de Coulaines - Square Weyhe - 72190 Coulaines -

Numéro de téléphone : 02 43 74 35 35

Adresse mail du service ou du responsable de l'activité de domiciliation :

Type d'organisme : CCAS-CIAS Organisme agréé

Pour les organismes agréés :

Date de l'agrément initial :

Date du dernier renouvellement :

**Merci de transmettre l'ensemble du rapport d'activité avant le 31 janvier de l'année N à l'adresse mail suivante : XXXX
Ou sous format papier à l'adresse suivante : XXXX**

Axe 1 – Activité de domiciliation

1. Avez-vous des demandes de domiciliation ?

oui non

2. Pour les CCAS et CIAS : Avez-vous conclu une convention de délégation pour tout ou partie des actions liées à la domiciliation ?

oui non

Si oui, préciser avec quelle structure et le champ de la délégation :

3. Pour les organismes agréés : Votre agrément est-il restreint par le cahier des charges ?

oui non

Si oui, accueillez-vous un certain type de public ?

oui non

Si oui, lequel (plusieurs publics peuvent être retenus) ?

4. Activité de domiciliation : à quantifier et reporter sur le tableau d'activité

5. Existe-t-il un recensement des flux liés à l'activité de domiciliation ?

oui non

Si oui, le cas échéant :

- nombre de passages liés à l'activité « courrier » sur l'année :
- nombre de courriers reçus au titre de la domiciliation sur l'année : 201

6. Motifs des radiations (cocher les deux motifs principaux)

- Non manifestation de la personne pendant plus de 3 mois consécutifs
- Recouvrement d'un logement stable
- Changement du lieu d'élection de domicile à la demande de la personne
- Absence de lien avec la commune (pour les CCAS-CIAS)
- Autre (à préciser) :

7. Refus d'élection de domicile par motif (cocher les deux motifs principaux)

- Refus justifié par le fait que la personne dispose d'un domicile stable
- Refus justifié par la saturation de votre organisme, en termes de nombre maximum d'agrément atteint ou de manque de moyens
- Refus justifié par l'absence de lien avec la commune (pour les CCAS-CIAS)
- Autre (à préciser) :

8. Type de réorientation suite au refus d'élection de domicile (cocher le type principal)

- Non réorientation, en précisant les principaux motifs si connus :
- Réorientation vers un (autre) CCAS ou CIAS
- Réorientation vers un organisme agréé

9. Existe-t-il une liste d'attente pour le traitement des demandes de domiciliation dans votre structure ?

oui non

Si oui, quel est le délai moyen d'attente sur l'année ?

10. Recevez-vous des demandes d'information ?

- | | |
|------------------------------------|--|
| - Du département | <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non |
| - D'organismes de Sécurité sociale | <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non |
| - D'autres institutions | <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non |

Axe 2 – Connaissance du public domicilié

11. Avez-vous une connaissance des typologies du public pour les nouvelles demandes ?

oui non

Si oui, nombre total d'individus : 22

Nombre total de mineurs : 0	↳ dont nombre de mineurs isolés:	0
Nombre total de majeurs : 22	↳ dont nombre de couples sans enfant:	1
	↳ dont nombre de femmes isolées sans enfant:	1
	↳ dont nombre d'hommes isolés sans enfant:	19
	↳ dont nombre de couples avec enfant :	1

Axe 3 – Modalités de la domiciliation

12. Si vous en avez connaissance, quels sont les principaux organismes / structures qui orientent des personnes vers votre structure pour l'activité de domiciliation ?

Les Caisses d'Allocations Familiales, centre pénitentiaire (semi-liberté).

13. Connaissez-vous le coût global de votre activité de domiciliation (moyens humains, fonctionnement courant, locaux) estimé ?

oui non

Si oui, précisez cette estimation en K€ :

14. Les faits marquants de l'année

A noter que les demandes pour des détenus en semi-liberté est en forte hausse cette année. Ce public est relativement jeune car sur les 10 demandes, 80% ont moins de 35 ans.

15. Commentaires éventuels

Tableau d'activité

Dispositif généraliste	Année N-1 (2022)	Année N (2023)
Attestations d'élections de domicile		
Le cas échéant, nombre maximum prévu par an dans l'agrément (pour les organismes agréés) ¹	/	/
Nombre d'élections de domicile en cours de validité au 31 décembre ²	12	22
Nombre de personnes domiciliées au 31 décembre ³	12	21
Nombre d'élections de domicile réalisées ⁴	12	22
- Dont le nombre de premières élections réalisées	12	22
- Dont le nombre de renouvellements réalisés	0	0
Nombre de radiations	0	0
Nombre de refus	0	0

¹ Certains agréments préfectoraux précisent, à titre indicatif, un nombre annuel maximum d'élections de domicile en cours de validité (stock) que l'association peut gérer.

² Le nombre d'élections de domicile en cours de validité correspond au nombre de titulaires d'attestations de domicile toujours en cours de validité au 31 décembre de l'année écoulée.

³ Le nombre de personnes domiciliées correspond au nombre de titulaires d'attestation de domicile en cours de validité au 31 décembre de l'année écoulée, cumulé au nombre d'ayants droit.

⁴ Le nombre d'élections de domicile réalisées correspond au nombre d'attestations de domicile délivrées au cours de l'année civile écoulée.

Moyens humains alloués pour l'activité de domiciliation		
Bénévoles (en ETP) ⁵	/	/
Salariés (en ETP) ⁵	0.1	0.1
Montant total des moyens humains (en € ⁶)		
Autres moyens alloués pour l'activité de domiciliation		
Règlement intérieur	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Service d'interprétariat ⁷	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Logiciel informatique ⁸	<input checked="" type="checkbox"/> oui (MALLEO) <input type="checkbox"/> non	
Locaux spécifiques ⁹	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	

⁵ Calculer en Equivalent Temps Plein (ETP), le temps nécessaire pour l'activité de domiciliation. Par exemple, si une personne intervient 10h par semaine, l'équivalent temps plein est d'environ 0,3 ETP (10/35).

⁶ Calculer le coût total du personnel dédié à la domiciliation, en prenant en compte le salaire annuel du(des) salarié(s), ainsi que les éventuels remboursement de frais au(x) bénévole(s).

⁷ Indiquer si votre structure dispose de moyens particulier d'interprétariat (interprétariat par téléphone, sur place, traduction de documents).

⁸ Indiquer si votre structure assure une gestion informatisée des domiciliations, et si oui, indiquer le logiciel utilisé.

⁹ Indiquer si des locaux sont spécifiquement dédiés à l'activité domiciliation



CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DU MARDI 23 JANVIER 2024 A 17H00

Le mardi vingt-trois janvier deux-mil vingt-quatre, dix-sept heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni en séance extraordinaire sous la Présidence de Madame BABILLOT, Vice-présidente du CCAS.

Etaient présents : Catherine BABILLOT, Vice-présidente ; Michel DUCHATELET ; Françoise NARBONNE ; Béatrice GRINDA ; Dominique LE ROUX ; Alain PECATTE ; Joran PERRIERE ; Nelly HOUEIX ; Francine PHILIPPET et Jean-Louis FRESNEAU, membres.

Absents : Cyrille FROGER, Marie-Claire LE GOFF et Claude POIRIER, membres.

Absents excusés : Christophe ROUILLON, Président et Arlette BOUVIER.

Procurations : Arlette BOUVIER donne procuration à Catherine BABILLOT.

Secrétaire de séance : Françoise NARBONNE.

Convocation : 17/01/24 **Membres en exercice** : 15 **Présents** : 10 **Votants** : 11 **Quorum** : 10/15

2024-002 : AUTORISATION DE REALISER DES INVESTISSEMENT SUR 2024 AVANT LE VOTE DES BUDGETS DU CCAS, DE LA RESIDENCE AUTONOMIE LE PLESSIS ET DE L'EHPAD LES TROIS VALLEES

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Nom	Prénom	Pour	Contre	Abstention
ROUILLON	Christophe	Absent excusé		
BABILLOT	Catherine	X		
BOUVIER	Arlette	X		
DUCHATELET	Michel	X		
FOUCAULT-NARBONNE	Françoise	X		
GRINDA	Béatrice	X		
LE ROUX	Dominique	X		
PÉCATTE	Alain	X		
PERRIERE	Joran	X		
FROGER	Cyrille	Absent		
HOUEIX	Nelly	X		
LE GOFF	Marie-Claire	Absente		
PHILIPPET	Francine	X		
POIRIER	Claude	Absent		
FRESNEAU	Jean-Louis	X		

2024-002 : AUTORISATION DE REALISER DES INVESTISSEMENT SUR 2024 AVANT LE VOTE DES BUDGETS DU CCAS, DE LA RESIDENCE AUTONOMIE LE PLESSIS ET DE L'EHPAD LES TROIS VALLEES

Afin de ne pas mettre les établissements en difficultés, jusqu'à l'adoption des budgets ou jusqu'au 15 avril 2024, l'exécutif des établissements peut sur autorisation de l'organe délibérant, soit le Centre Communal d'Action Sociale, engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration du CCAS de Coulaines

- ✓ **AUTORISE**, pour le début de l'exercice 2024, les dépenses dans la limite des crédits figurant dans le tableau ci-dessous :

EHPAD		2023	2024
	Comptes	Crédits ouverts N-1	Crédits à ouvrir N
			Limite autorisée
D	165 - Dépôts et cautionnement	20 000,00 €	5 000,00 €
D	2135 - Install. générales-agencements-aménagements constructions	185 149,82 €	46 287,46 €
		TOTAL	51 287,46 €
RPA Le Plessis		2023	2024
	Comptes	Crédits ouverts N-1	Crédits à ouvrir N
			Limite autorisée
D	165 - Dépôts et cautionnement	6 156,24 €	1 539,06 €
D	2188 - Autres immobilisations corporelles	6 950,00 €	1 737,50 €
		TOTAL	3 276,56 €
CCAS		2023	2024
	Comptes	Crédits ouverts N-1	Crédits à ouvrir N
			Limite autorisée
D	21351 - Install générales .. des constructions - Bâtiments publics	8 000,00 €	2 000,00 €
D	21838 - Autre matériel informatique	2 000,00 €	500,00 €
D	21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	1 000,00 €	250,00 €
D	2188 - Autres immobilisations corporelles	1 562,74 €	390,69 €
		TOTAL	3 140,69 €

Coulaines, le 23 janvier 2024,

La Vice-présidente,
Catherine BABILLOT



La secrétaire de séance,
Françoise NARBONNE





CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DU MARDI 23 JANVIER 2024 A 17H00

Le mardi vingt-trois janvier deux-mil vingt-quatre, dix-sept heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni en séance extraordinaire sous la Présidence de Madame BABILLOT, Vice-présidente du CCAS.

Etaient présents : Catherine BABILLOT, Vice-présidente ; Michel DUCHATELET ; Françoise NARBONNE ; Béatrice GRINDA ; Dominique LE ROUX ; Alain PECATTE ; Joran PERRIERE ; Nelly HOUEIX ; Francine PHILIPPET et Jean-Louis FRESNEAU, membres.

Absents : Cyrille FROGER, Marie-Claire LE GOFF et Claude POIRIER, membres.

Absents excusés : Christophe ROUILLON, Président et Arlette BOUVIER.

Procurations : Arlette BOUVIER donne procuration à Catherine BABILLOT.

Secrétaire de séance : Françoise NARBONNE.

Convocation : 17/01/24 **Membres en exercice** : 15 **Présents** : 10 **Votants** : 11 **Quorum** : 10/15

2024-003 : DECISION MODIFICATIVE N°4 AU BUDGET PRIMITIF 2023 – CCAS

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Nom	Prénom	Pour	Contre	Abstention
ROUILLON	Christophe	Absent excusé		
BABILLOT	Catherine	X		
BOUVIER	Arlette	X		
DUCHATELET	Michel	X		
FOUCAULT-NARBONNE	Françoise	X		
GRINDA	Béatrice	X		
LE ROUX	Dominique	X		
PÉCATTE	Alain	X		
PERRIERE	Joran	X		
FROGER	Cyrille	Absent		
HOUEIX	Nelly	X		
LE GOFF	Marie-Claire	Absente		
PHILIPPET	Francine	X		
POIRIER	Claude	Absent		
FRESNEAU	Jean-Louis	X		

2024-003 : DECISION MODIFICATIVE N°4 AU BUDGET PRIMITIF 2023 – CCAS

Cette Proposition de décision modificative n°4/2023 a pour principal objectif d'inscrire les crédits nécessaires suite aux décisions prises lors des dernières réunions des instances de la collectivité. Les dépenses correspondantes sont financées par le redéploiement de crédits et/ou par l'inscription des financements correspondants.

Dans un souci de visibilité, la présente DM 3 s'articule autour des volets suivants :

- LE FONCTIONNEMENT :
 - Les dépenses :
 - Alimentation.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration du CCAS de Coulaines

- ✓ **ACCEPTTE** la décision modificative suivante :

CCAS - Décision modificative n° 4/2023			
FONCTIONNEMENT			
Article	Fonction	libellé	
		TOTAL DEPENSES	3 701,68 €
606231	5234	Alimentation	3 701,68 €
		TOTAL RECETTES	3 701,68 €
Article	Section	libellé	
74748	5234	Subvention commune	3 701,68 €

Coulaines, le 23 janvier 2024,

La Vice-présidente,
Catherine BABILLOT




La secrétaire de séance,
Françoise NARBONNE






CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DU MARDI 23 JANVIER 2024 A 17H00

Le mardi vingt-trois janvier deux-mil vingt-quatre, dix-sept heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni en séance extraordinaire sous la Présidence de Madame BABILLOT, Vice-présidente du CCAS.

Etaient présents : Catherine BABILLOT, Vice-présidente ; Michel DUCHATELET ; Françoise NARBONNE ; Béatrice GRINDA ; Dominique LE ROUX ; Alain PECATTE ; Joran PERRIERE ; Nelly HOUEIX ; Francine PHILIPPET et Jean-Louis FRESNEAU, membres.

Absents : Cyrille FROGER, Marie-Claire LE GOFF et Claude POIRIER, membres.

Absents excusés : Christophe ROUILLON, Président et Arlette BOUVIER.

Procurations : Arlette BOUVIER donne procuration à Catherine BABILLOT.

Secrétaire de séance : Françoise NARBONNE.

Convocation : 17/01/24 **Membres en exercice** : 15 **Présents** : 10 **Votants** : 11 **Quorum** : 10/15

2024-004 : DECISION MODIFICATIVE N°3 AU BUDGET PRIMITIF 2023 – RESIDENCE AUTONOMIE LE PLESSIS

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Nom	Prénom	Pour	Contre	Abstention
ROUILLON	Christophe	Absent excusé		
BABILLOT	Catherine	X		
BOUVIER	Arlette	X		
DUCHATELET	Michel	X		
FOUCAULT-NARBONNE	Françoise	X		
GRINDA	Béatrice	X		
LE ROUX	Dominique	X		
PÉCATTE	Alain	X		
PERRIERE	Joran	X		
FROGER	Cyrille	Absent		
HOUEIX	Nelly	X		
LE GOFF	Marie-Claire	Absente		
PHILIPPET	Francine	X		
POIRIER	Claude	Absent		
FRESNEAU	Jean-Louis	X		

2024-004 : DECISION MODIFICATIVE N°3 AU BUDGET PRIMITIF 2023 – RESIDENCE AUTONOMIE LE PLESSIS

Cette Proposition de décision modificative n°3/2023 a pour principal objectif d'inscrire les crédits nécessaires suite aux décisions prises lors des dernières réunions des instances de la collectivité. Les dépenses correspondantes sont financées par le redéploiement de crédits et/ou par l'inscription des financements correspondants.

Dans un souci de visibilité, la présente DM 3 s'articule autour des volets suivants :

- **LE FONCTIONNEMENT :**
 - Les dépenses :
 - Eau et assainissement ;
 - Electricité ;
 - Alimentation ;
 - Participation aides ménagères.
 - Les recettes :
 - Remboursement cotisations sociales 2020 et 2021 ;
 - Participation aides ménagères.
- **L'INVESTISSEMENT :**
 - Les dépenses :
 - Acquisition logiciel qualité.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration du CCAS de Coulaines

- ✓ **ACCEPTE** la décision modificative suivante :

Résidence autonomie Le Plessis - Décision modificative n° 3/2023					
INVESTISSEMENT			FONCTIONNEMENT		
Article	libellé		Article	libellé	
TOTAL DEPENSES		- €	TOTAL DEPENSES		42 959,66 €
205	Concessions et droits similaires, brevets,...	1 424,34 €	60611	Eau et assainissement	4 142,48 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	-1 424,34 €	60612	Energie, électricité	7 483,74 €
			6063	Alimentation	11 333,44 €
			6287	Remboursement de frais (aides ménagères)	20 000,00 €
TOTAL RECETTES		- €	TOTAL RECETTES		42 959,66 €
Article	libellé		Article	libellé	
			6459	Remboursement sur charges de sécurité social	22 959,66 €
			7063	Participation aides ménagères	20 000,00 €

Coulaines, le 23 janvier 2024,

La Vice-présidente,
Catherine BABILLOT

La secrétaire de séance,
Françoise NARBONNE



CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DU MARDI 23 JANVIER 2024 A 17H00

Le mardi vingt-trois janvier deux-mil vingt-quatre, dix-sept heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni en séance extraordinaire sous la Présidence de Madame BABILLOT, Vice-présidente du CCAS.

Etaient présents : Catherine BABILLOT, Vice-présidente ; Michel DUCHATELET ; Françoise NARBONNE ; Béatrice GRINDA ; Dominique LE ROUX ; Alain PECATTE ; Joran PERRIERE ; Nelly HOUEIX ; Francine PHILIPPET et Jean-Louis FRESNEAU, membres.

Absents : Cyrille FROGER, Marie-Claire LE GOFF et Claude POIRIER, membres.

Absents excusés : Christophe ROUILLON, Président et Arlette BOUVIER.

Procurations : Arlette BOUVIER donne procuration à Catherine BABILLOT.

Secrétaire de séance : Françoise NARBONNE.

Convocation : 17/01/24 **Membres en exercice** : 15 **Présents** : 10 **Votants** : 11 **Quorum** : 10/15

2024-005 : REFACTURATION DES PRESTATIONS ADMINISTRATIVES DE LA RESIDENCE AUTONOMIE LE PLESSIS AU SERVICE D'AIDE A DOMICILE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Nom	Prénom	Pour	Contre	Abstention
ROUILLON	Christophe	Absent excusé		
BABILLOT	Catherine	X		
BOUVIER	Arlette	X		
DUCHATELET	Michel	X		
FOUCAULT-NARBONNE	Françoise	X		
GRINDA	Béatrice	X		
LE ROUX	Dominique	X		
PÉCATTE	Alain	X		
PERRIERE	Joran	X		
FROGER	Cyrille	Absent		
HOUEIX	Nelly	X		
LE GOFF	Marie-Claire	Absente		
PHILIPPET	Francine	X		
POIRIER	Claude	Absent		
FRESNEAU	Jean-Louis	X		

2024-005 : REFACTURATION DES PRESTATIONS ADMINISTRATIVES DE LA RESIDENCE AUTONOMIE LE PLESSIS AU SERVICE D'AIDE A DOMICILE

Au titre de l'année 2023, et à l'appui des mandats correspondants,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration du CCAS de Coulaines

- ✓ **APPROUVE** les justificatifs correspondants aux conditions de participation des établissements :

2023 - REFACTURATION PAR LE PLESSIS AU SERVICE D'AIDE A DOMICILE DU CCAS						
	Agents SAD	Agents Résidence Autonomie	% SAD	Temps mensuel NB	% SAD	Temps annuel SAD NB
Gestion des plannings	8	13	0,62	32,475	20,0	240 5 660,57 €
Gestion R.H.						
Encadrement des agents	8	13	0,62	2,17	1,33	16 377,37 €
	Nbre bénéficiaires				Temps mensuel RB	Temps annuel SAD RB
Facturation / Régie	30				5	60 1 337,11 €
					Temps mensuel RB	Total annuel SAD RB
Éléments de la paye					2,00	24 534,85 €
			Temps annuel F	Temps annuel SH	Temps annuel NB	Temps annuel SAD NB/RB/SH
Outils loi 2002			90	90	45	225 6 996,11 €
TOTAL						14 906,01 €

Coulaines, le 23 janvier 2024,

La Vice-présidente,
Catherine BABILLOT

La secrétaire de séance,
Françoise NARBONNE



CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DU MARDI 23 JANVIER 2024 A 17H00

Le mardi vingt-trois janvier deux-mil vingt-quatre, dix-sept heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni en séance extraordinaire sous la Présidence de Madame BABILLOT, Vice-présidente du CCAS.

Etaient présents : Catherine BABILLOT, Vice-présidente ; Michel DUCHATELET ; Françoise NARBONNE ; Béatrice GRINDA ; Dominique LE ROUX ; Alain PECATTE ; Joran PERRIERE ; Nelly HOUÉIX ; Francine PHILIPPET et Jean-Louis FRESNEAU, membres.

Absents : Cyrille FROGER, Marie-Claire LE GOFF et Claude POIRIER, membres.

Absents excusés : Christophe ROUILLON, Président et Arlette BOUVIER.

Procurations : Arlette BOUVIER donne procuration à Catherine BABILLOT.

Secrétaire de séance : Françoise NARBONNE.

Convocation : 17/01/24 **Membres en exercice** : 15 **Présents** : 10 **Votants** : 11 **Quorum** : 10/15

2024-006 : REFACTURATION DES PRESTATIONS ADMINISTRATIVES DU PERSONNEL DE LA VILLE DE COULAINES AUPRES DU CCAS DE COULAINES

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Nom	Prénom	Pour	Contre	Abstention
ROUILLON	Christophe	Absent excusé		
BABILLOT	Catherine	X		
BOUVIER	Arlette	X		
DUCHATELET	Michel	X		
FOUCAULT-NARBONNE	Françoise	X		
GRINDA	Béatrice	X		
LE ROUX	Dominique	X		
PÉCATTE	Alain	X		
PERRIERE	Joran	X		
FROGER	Cyrille	Absent		
HOUEIX	Nelly	X		
LE GOFF	Marie-Claire	Absente		
PHILIPPET	Francine	X		
POIRIER	Claude	Absent		
FRESNEAU	Jean-Louis	X		

2024-006 : REFACTURATION DES PRESTATIONS ADMINISTRATIVES DU PERSONNEL DE LA VILLE DE COULAINES AUPRES DU CCAS DE COULAINES

Au titre de l'année 2023, et à l'appui des mandats correspondants,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration du CCAS de Coulaines

✓ **APPROUVE** les justificatifs correspondants aux conditions de participation des établissements :

Prestations valorisées du personnel administratif communal pour le budget CCAS pour 2023			
	Critères de calculs retenus	Critères	Participations
		Total	12 657 €
DRH	Nombre de bulletins de salaires	293	
Total salaires chargés	CCAS	293/4405	9 267
0,00			
Finances	Nombre de pièces (mandats, titres, engagements)		
(base 2018)	Nbre de pièces	532	
Total salaires chargés	CCAS		3 390
113 104,18			
Prestations valorisées du personnel administratif communal pour le budget FPA pour 2023			
	Critères de calculs retenus	Critères	Participations
		Total	41 299 €
DRH	Nombre de bulletins de salaires	4 244	
Total salaires chargés	FPA	211	8 172
164 377,14			
Finances	Nombre de pièces (mandats, titres, engagements)		
(base 2018)	Nbre de pièces	1 747	
Total salaires chargés	FPA	1 333	8 495
113 104,18			
Restauration collective	Nombres de repas servis		
Total salaires chargés	base : 1ETP (moyenne des 2etp)/Nbre de repas servis		
101 182,28	Total repas servis	209 816	
	FPA	38 172	17 667
Sces techniques			
34 825,30	Agents service bâtiment	FPA (0,20 ETP)	6 965
	Espaces verts	Prestations	
Prestations valorisées du personnel administratif communal pour le budget EHPAD pour 2023			
	Critères de calculs retenus	Critères	Participations
		Total	113 675,93
DRH	Nombre de bulletins de salaires	4 244	
Total salaires chargés	EHPAD	1 344	52 055,34
164 377,14			
Finances	Nombre de pièces (mandats, titres, engagements)		
(base 2018)	Nbre de pièces	17 748	
Total salaires chargés	EHPAD	2 581	16 448,16
113 104,18			
Restauration collective	Nombres de repas servis		
Total salaires chargés	base : 1ETP (moyenne des 2etp)/Nbre de repas servis		
101 182,28	Total repas servis	209 816	
	EHPAD	86 450	41 689,90
Sces techniques			
34 825,30	Agents service bâtiment	EHPAD (0,10 ETP)	3 482,53

Coulaines, le 23 janvier 2024,

La Vice-présidente,
Catherine BABILLOT



A blue circular stamp with the text "COULAINES C.C.A.S. SARTHE" and two stars. A handwritten signature in blue ink is written over the stamp.

La secrétaire de séance,
Françoise NARBONNE



A blue circular stamp with the text "COULAINES C.C.A.S. SARTHE" and two stars. A handwritten signature in blue ink is written over the stamp.



CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DU MARDI 23 JANVIER 2024 A 17H00

Le mardi vingt-trois janvier deux-mil vingt-quatre, dix-sept heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni en séance extraordinaire sous la Présidence de Madame BABILLOT, Vice-présidente du CCAS.

Etaient présents : Catherine BABILLOT, Vice-présidente ; Michel DUCHATELET ; Françoise NARBONNE ; Béatrice GRINDA ; Dominique LE ROUX ; Alain PECATTE ; Joran PERRIERE ; Nelly HOUEIX ; Francine PHILIPPET et Jean-Louis FRESNEAU, membres.

Absents : Cyrille FROGER, Marie-Claire LE GOFF et Claude POIRIER, membres.

Absents excusés : Christophe ROUILLON, Président et Arlette BOUVIER.

Procurations : Arlette BOUVIER donne procuration à Catherine BABILLOT.

Secrétaire de séance : Françoise NARBONNE.

Convocation : 17/01/24 **Membres en exercice** : 15 **Présents** : 10 **Votants** : 11 **Quorum** : 10/15

2024-007 : PRIX DE LA JOURNÉE AU 1^{ER} FEVRIER 2024 – EHPAD LES TROIS VALLEES

ADOPTÉE À LA MAJORITE

Nom	Prénom	Pour	Contre	Abstention
ROUILLON	Christophe	Absent excusé		
BABILLOT	Catherine	X		
BOUVIER	Arlette	X		
DUCHATELET	Michel			X
FOUCAULT-NARBONNE	Françoise	X		
GRINDA	Béatrice	X		
LE ROUX	Dominique	X		
PÉCATTE	Alain	X		
PERRIERE	Joran	X		
FROGER	Cyrille	Absent		
HOUEIX	Nelly	X		
LE GOFF	Marie-Claire	Absente		
PHILIPPET	Francine	X		
POIRIER	Claude	Absent		
FRESNEAU	Jean-Louis	X		

2024-007 : PRIX DE LA JOURNEE AU 1^{ER} FEVRIER 2024 – EHPAD LES TROIS VALLEES

Les tarifs de l'EHPAD sont calculés de la façon suivante :

- ✓ Tarif hébergement + gir 5 et 6 (tarif dépendance)

Au 1^{er} février 2024, ils seront réévalués de 5,48% pour les résidents ne bénéficiant pas de l'aide sociale (décret du 26/12/2023).

Les tarifs de l'aide sociale ont subi une augmentation de 5 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration du CCAS de Coulaines

- ✓ **VALIDE** les tarifs ci-annexés.

Coulaines, le 23 janvier 2024,

La Vice-présidente,
Catherine BABILLOT


A circular blue stamp with the text "COULAINES" at the top, "C.C.A.S." in the center, and "SARTHE" at the bottom, flanked by two stars.

La secrétaire de séance,
Françoise NARBONNE


A circular blue stamp with the text "COULAINES" at the top, "C.C.A.S." in the center, and "SARTHE" at the bottom, flanked by two stars.

au 1/2/2024		2023	2024
variation			
1,0548			
Prix journée RESIDENTS (arrivés avant le 1er janvier 2014)			
Résidents (- 60 ans)			
Tarif hébergement chambre à 1 lit		77,82	82,08
Tarif hébergement chambre à 2 lits		74,14	78,20
Résidents (+60 ans)			
Tarif hébergement chambre à 1 lit		61,20	64,55
Tarif hébergement chambre à 2 lits		58,35	61,55
Tarif dépendance			
gir 1 et 2		21,93	23,74
gir 3 et 4		13,92	15,07
gir 5 et 6		5,91	6,39
Prix journée RESIDENTS arrivés au (ou après) 1er Janvier 2014			
Résidents (- 60 ans)			
Tarif hébergement chambre à 1 lit		93,96	99,11
Tarif hébergement chambre à 2 lits		90,08	95,02
Résidents actuels (+60 ans)			
Tarif hébergement chambre à 1 lit		76,29	80,47
Tarif hébergement chambre à 2 lits		73,23	77,24
Prix journée RESIDENTS (Résidents arrivés au (ou après) 1er Mars 2017)			
Résidents (- 60 ans)			
Tarif hébergement chambre à 1 lit		99,47	104,92
Tarif hébergement chambre à 2 lits		95,60	100,84
Résidents actuels (+60 ans)			
Tarif hébergement chambre à 1 lit		81,79	86,27
Tarif hébergement chambre à 2 lits		78,74	83,05
Tarif journalier Aide Sociale			
Résidents (- 60 ans)			
Tarif hébergement chambre à 1 lit		83,14	87,71
Résidents (+60 ans)			
Tarif hébergement chambre à 1 lit		65,34	68,92
Tarif hébergement chambre à 2 lits		62,26	65,68

Redevance mensuelle (30 jours)				
			Evolution	
	2023	2024	Mensuelle	Annuelle
Prix journée RESIDENTS ACTUELS (arrivés avant le 1er janvier 2014)				
Résidents (- 60 ans)				
Tarif hébergement chambre à 1 lit	2 511,90	2 654,24	142,34	1 708,03
Tarif hébergement chambre à 2 lits	2 401,50	2 537,79	136,29	1 635,43
Résidents (+60 ans)				
Tarif hébergement chambre à 1 lit	2 013,30	2 128,31	115,01	1 380,15
Tarif hébergement chambre à 2 lits	1 927,80	2 038,13	110,33	1 323,93
Prix journée NOUVEAUX RESIDENTS				
Résidents arrivés au (ou après) 1er Janvier 2014 (- 60 ans)				
Tarif hébergement chambre à 1 lit	2 996,21	3 165,08	168,88	2 026,51
Tarif hébergement chambre à 2 lits	2 879,82	3 042,32	162,50	1 949,98
Résidents actuels (+60 ans)				
Tarif hébergement chambre à 1 lit	2 465,99	2 605,81	139,82	1 677,84
Tarif hébergement chambre à 2 lits	2 374,20	2 508,99	134,79	1 617,48
Prix journée NOUVEAUX RESIDENTS				
Résidents arrivés au (ou après) 1er Mars 2017 (- 60 ans)				
Tarif hébergement chambre à 1 lit	3 161,49	3 339,42	177,93	2 135,20
Tarif hébergement chambre à 2 lits	3 045,41	3 216,99	171,57	2 058,87
Résidents actuels (+60 ans)				
Tarif hébergement chambre à 1 lit	2 630,95	2 779,81	148,86	1 786,32
Tarif hébergement chambre à 2 lits	2 539,48	2 683,33	143,85	1 726,17
Tarif journalier Aide Sociale (au 1/02/2022)				
Résidents (- 60 ans)				
Tarif hébergement chambre à 1 lit	2 671,50	2 823,00	151,50	1 818,00
Résidents (+60 ans)				
Tarif hébergement chambre à 1 lit	2 137,50	2 259,30	121,80	1 461,60
Tarif hébergement chambre à 2 lits	2 045,10	2 162,10	117,00	1 404,00



CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DU MARDI 23 JANVIER 2024 A 17H00

Le mardi vingt-trois janvier deux-mil vingt-quatre, dix-sept heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni en séance extraordinaire sous la Présidence de Madame BABILLOT, Vice-présidente du CCAS.

Etaient présents : Catherine BABILLOT, Vice-présidente ; Michel DUCHATELET ; Françoise NARBONNE ; Béatrice GRINDA ; Dominique LE ROUX ; Alain PECATTE ; Joran PERRIERE ; Nelly HOUEIX ; Francine PHILIPPET et Jean-Louis FRESNEAU, membres.

Absents : Cyrille FROGER, Marie-Claire LE GOFF et Claude POIRIER, membres.

Absents excusés : Christophe ROUILLON, Président et Arlette BOUVIER.

Procurations : Arlette BOUVIER donne procuration à Catherine BABILLOT.

Secrétaire de séance : Françoise NARBONNE.

Convocation : 17/01/24 **Membres en exercice** : 15 **Présents** : 10 **Votants** : 11 **Quorum** : 10/15

2024-008 : TARIFICATION DES PRESTATIONS AU 1^{ER} FEVRIER 2024 – EHPAD LES TROIS VALLEES

ADOPTÉE À LA MAJORITE

Nom	Prénom	Pour	Contre	Abstention
ROUILLON	Christophe	Absent excusé		
BABILLOT	Catherine	X		
BOUVIER	Arlette	X		
DUCHATELET	Michel			X
FOUCAULT-NARBONNE	Françoise	X		
GRINDA	Béatrice	X		
LE ROUX	Dominique	X		
PÉCATTE	Alain	X		
PERRIERE	Joran	X		
FROGER	Cyrille	Absent		
HOUEIX	Nelly	X		
LE GOFF	Marie-Claire	Absente		
PHILIPPET	Francine	X		
POIRIER	Claude	Absent		
FRESNEAU	Jean-Louis	X		

2024-008 : TARIFICATION DES PRESTATIONS AU 1^{ER} FEVRIER 2024 – EHPAD LES TROIS VALLEES

Les tarifs des prestations de la résidence autonomie du Plessis évoluent de 4,1% suivant l'indice IPCH de l'INSEE de 4,1% au mois de décembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration du CCAS de Coulaines

✓ **VALIDE** les tarifs ci-annexés.

Coulaines, le 23 janvier 2024,

La Vice-présidente,
Catherine BABILLOT




La secrétaire de séance,
Françoise NARBONNE




au 1/2/2024					
TARIFS PRATIQUES POUR LES RESIDENTS					
Augmentation					
0,041		2023		2024	
Valeur des aliments à rembourser en d'absence		5,32		5,54	
Repas invités		Semaine	Dimanche	Semaine	Dimanche
Petit déjeuner		2,12	2,12	2,20	2,20
Déjeuner		11,95	12,62	12,44	13,13
Dîner		8,03	8,03	8,36	8,36
Goûter		1,07	1,07	1,12	1,12
Repas invités enfants de moins de 12 ans		Semaine	Dimanche	Semaine	Dimanche
Petit déjeuner		1,95	1,95	2,03	2,03
Déjeuner		8,43	8,43	8,77	8,77
Déjeuner "jour de fête"		22,94		23,88	
Téléphone (l'unité)		0,21		0,22	
Salon de coiffure					
Demi-journée d'utilisation		13,42		13,97	
Boissons					
Bouteille vin non mousseux		4,02		4,19	
Bouteille vin mousseux		7,92		8,25	
Apéritifs		1,14		1,19	
Photocopies					
Format A4		0,16		0,17	
Format A3		0,33		0,34	
Repas personne âgée de Coulaines		9,43		9,81	
TARIFS PRATIQUES POUR LE PERSONNEL DE L'EHPAD					
Personnel					
Repas personnel de service, stagiaires, bénévoles		3,63		3,77	



CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DU MARDI 23 JANVIER 2024 A 17H00

Le mardi vingt-trois janvier deux-mil vingt-quatre, dix-sept heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni en séance extraordinaire sous la Présidence de Madame BABILLOT, Vice-présidente du CCAS.

Etaient présents : Catherine BABILLOT, Vice-présidente ; Michel DUCHATELET ; Françoise NARBONNE ; Béatrice GRINDA ; Dominique LE ROUX ; Alain PECATTE ; Joran PERRIERE ; Nelly HOUEIX ; Francine PHILIPPET et Jean-Louis FRESNEAU, membres.

Absents : Cyrille FROGER, Marie-Claire LE GOFF et Claude POIRIER, membres.

Absents excusés : Christophe ROUILLON, Président et Arlette BOUVIER.

Procurations : Arlette BOUVIER donne procuration à Catherine BABILLOT.

Secrétaire de séance : Françoise NARBONNE.

Convocation : 17/01/24 **Membres en exercice** : 15 **Présents** : 10 **Votants** : 11 **Quorum** : 10/15

2024-009 : PRIX DE LA JOURNEE AU 1^{ER} FEVRIER 2024 – RESIDENCE AUTONOMIE LE PLESSIS

ADOPTÉE À LA MAJORITE

Nom	Prénom	Pour	Contre	Abstention
ROUILLON	Christophe	Absent excusé		
BABILLOT	Catherine	X		
BOUVIER	Arlette	X		
DUCHATELET	Michel			X
FOUCAULT-NARBONNE	Françoise	X		
GRINDA	Béatrice	X		
LE ROUX	Dominique	X		
PÉCATTE	Alain	X		
PERRIERE	Joran	X		
FROGER	Cyrille	Absent		
HOUEIX	Nelly	X		
LE GOFF	Marie-Claire	Absente		
PHILIPPET	Francine	X		
POIRIER	Claude	Absent		
FRESNEAU	Jean-Louis	X		

2024-009 : PRIX DE LA JOURNEE AU 1^{ER} FEVRIER 2024 – RESIDENCE AUTONOMIE LE PLESSIS

Les tarifs du Foyer "Le Plessis" ont été réévalués pour une application au 01 février 2024 :

- ✓ Loyer : +3,5% basé sur l'IRL (Indice de Référence des Loyers) du 2e trimestre 2023 ;
- ✓ Prestations : + 5,48% (maximum du décret du 26/12/2023).

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration du CCAS de Coulaines

- ✓ **VALIDE** les tarifs ci-annexés.

Coulaines, le 23 janvier 2024,

La Vice-présidente,
Catherine BABILLOT



La secrétaire de séance,
Françoise NARBONNE



A compter du 1er février 2024

augmentation

Taux plafond 2023
Prestations

3,50000%
5,48000%
loyer+charges

redevance par jour et par résident	2023	Vote prix de journée BP 2024		TOTAL
	VOTE	Loyer	Prestation	
Tarifs avant le 01/07/2017				
T 1 bis 1 lit				
Repas du midi seul	40,43	18,84	23,45	42,29
Repas du midi seul + complément du soir	42,03	18,84	25,13	43,97
T 1 bis 2 lits				
Repas du midi seul	27,91	18,84	10,23	29,07
Repas du midi seul + complément du soir	31,60	18,84	14,12	32,96
F2 - 2 lits				
Repas du midi seul	37,24	15,80	23,17	38,97
Repas du midi seul + complément du soir	38,76	15,80	24,79	40,58
F2 - 1 lit				
Repas du midi seul	66,80	31,59	38,26	69,85
Repas du midi seul + complément du soir	68,85	31,59	40,42	72,01

redevance par jour et par résident	2023	Vote prix de journée BP 2024		Variation
	VOTE	Loyer	Prestation	
Tarifs après le 01/07/2017				
T 1 bis 1 lit				
Repas du midi seul	41,49	18,84	24,57	43,41
Repas du midi seul + complément du soir	43,09	18,84	26,25	45,09
T 1 bis 2 lits				
Repas du midi seul	28,94	18,84	11,32	30,16
Repas du midi seul + complément du soir	32,61	18,84	15,19	34,03
F2 - 2 lits				
Repas du midi seul	38,28	15,80	24,28	40,08
Repas du midi seul + complément du soir	39,81	15,80	25,90	41,69
F2 - 1 lit				
Repas du midi seul	68,05	31,59	39,58	71,17
Repas du midi seul + complément du soir	70,11	31,59	41,76	73,35

Résident temporaire - Redevance par jour/personne Type 1	2023		2024		variation T1 1 lit	variation T1 2 lits
	T1 1 lit	T1 2 lits	T1 1 lit	T1 2 lits		
Tarifs avant le 01/07/2017						
loyer	12,56	12,56	13,00	13,00	3,50%	3,50%
Hébergement + prestations	30,77	21,94	32,46	23,15	5,48%	5,48%
	43,33	34,50	45,46	36,14	4,91%	4,76%
Tarifs après le 01/07/2017						
loyer	12,56	12,56	13,00	13,00	3,50%	3,50%
Hébergement + prestations	31,73	22,94	33,47	24,20	5,48%	5,48%
	44,29	35,50	46,47	37,19	4,92%	4,78%

Tarifs à partir du 01/07/2017	2023	2024		2023	2023
				Prix journée	Prix journée
T 1 bis 1 lit - loyer	565,23			18,84	
Repas du midi seul	23,29		1,28	24,57	43,41
Repas du midi seul + complément du soir	24,89		1,36	26,25	45,09
T 1 bis 2 lits - Loyer	565,23			18,84	
Repas du midi seul	10,73		0,59	11,32	30,16
Repas du midi seul + complément du soir	14,40		0,79	15,19	34,03
F2 - 2 lits - Loyer	947,74			15,80	
Repas du midi seul	23,02		1,26	24,28	40,08
Repas du midi seul + complément du soir	24,55		1,35	25,90	41,69
F2 - 1 lit - Loyer	947,74			31,59	
Repas du midi seul	37,52		2,06	39,58	71,17
Repas du midi seul + complément du soir	39,59		2,17	41,76	73,35

Tarifs avant le 01/07/2017	2023	2023		2023	2023
				Prix journée	Prix journée
T 1 bis 1 lit - loyer	565,23			18,84	
Repas du midi seul	22,23		1,22	23,45	42,29
Repas du midi seul + complément du soir	23,82		1,31	25,13	43,97
T 1 bis 2 lits - Loyer	565,23			18,84	
Repas du midi seul	9,70		0,53	10,23	29,07
Repas du midi seul + complément du soir	13,39		0,73	14,12	32,96
F2 - 2 lits - Loyer	947,74			15,80	
Repas du midi seul	21,97		1,20	23,17	38,97
Repas du midi seul + complément du soir	23,50		1,29	24,79	40,58
F2 - 1 lit - Loyer	947,74			31,59	
Repas du midi seul	36,27		1,99	38,26	69,85
Repas du midi seul + complément du soir	38,32		2,10	40,42	72,01

Redevance mensuelle (30 jours)

Evolution redevance par résident en €	2023	2024	Evolution	
			Mensuelle	Annuelle
Tarifs avant le 01/07/2017				
T 1 bis 1 lit				
Repas du midi seul	1 212,92	1 268,68	55,76	669,10
Repas du midi seul + complément du soir	1 260,86	1 318,99	58,13	697,54
T 1 bis 2 lits				
Repas du midi seul	837,25	872,18	34,92	419,09
Repas du midi seul + complément du soir	947,97	988,94	40,98	491,74
F2 - 2 lits				
Repas du midi seul	1 117,08	1 169,09	52,01	624,13
Repas du midi seul + complément du soir	1 162,81	1 217,50	54,69	656,28
F2 - 1 lit				
Repas du midi seul	2 003,90	2 095,47	91,57	1 098,83
Repas du midi seul + complément du soir	2 065,41	2 160,34	94,93	1 139,19

Evolution redevance par résident en €	2022	2023	Evolution	
			Mensuelle	Annuelle
Tarifs après le 01/07/2017				
T 1 bis 1 lit				
Repas du midi seul	1 244,78	1302,22	57,44	689,32
Repas du midi seul + complément du soir	1 292,72	1352,85	60,13	721,56
T 1 bis 2 lits				
Repas du midi seul	868,16	904,77	36,61	439,28
Repas du midi seul + complément du soir	978,25	1020,90	42,66	511,90
F2 - 2 lits				
Repas du midi seul	1 148,30	1202,31	54,01	648,13
Repas du midi seul + complément du soir	1 194,36	1250,73	56,37	676,49
F2 - 1 lit -				
Repas du midi seul	2 041,43	2135,02	93,59	1123,07
Repas du midi seul + complément du soir	2 103,26	2200,53	97,27	1167,24

Evolution redevance par résident en €	2023		2024		Evolution			
					Mensuelle		Annuelle	
	T1 1 lit	T1 2 lits	T1 1 lit	T1 2 lits	T1 1 lit	T1 2 lits	T1 1 lit	T1 2 lits
Tarifs avant le 01/07/2017								
loyer	376,69	376,69	389,87	389,87	13,18	13,18	158,21	158,21
Hébergement + prestations	923,23	658,28	973,83	694,36	50,59	36,07	607,12	432,89
	1 299,92	1 034,97	1 363,70	1 084,23	63,78	49,26	765,33	591,10
Tarifs après le 01/07/2017								
loyer	376,69	376,69	389,87	389,87	13,18	13,18	158,21	158,21
Hébergement + prestations	951,94	688,25	1004,10	725,96	52,17	37,72	625,99	452,59
	1 328,63	1 064,94	1 393,98	1 115,84	65,35	50,90	784,20	610,80



CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DU MARDI 23 JANVIER 2024 A 17H00

Le mardi vingt-trois janvier deux-mil vingt-quatre, dix-sept heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni en séance extraordinaire sous la Présidence de Madame BABILLOT, Vice-présidente du CCAS.

Etaient présents : Catherine BABILLOT, Vice-présidente ; Michel DUCHATELET ; Françoise NARBONNE ; Béatrice GRINDA ; Dominique LE ROUX ; Alain PECATTE ; Joran PERRIERE ; Nelly HOUÉIX ; Francine PHILIPPET et Jean-Louis FRESNEAU, membres.

Absents : Cyrille FROGER, Marie-Claire LE GOFF et Claude POIRIER, membres.

Absents excusés : Christophe ROUILLON, Président et Arlette BOUVIER.

Procurations : Arlette BOUVIER donne procuration à Catherine BABILLOT.

Secrétaire de séance : Françoise NARBONNE.

Convocation : 17/01/24 **Membres en exercice** : 15 **Présents** : 10 **Votants** : 11 **Quorum** : 10/15

**2024-010 : TARIFICATION DES PRESTATIONS AU 1^{ER} FEVRIER 2024 – RESIDENCE AUTONOMIE
LE PLESSIS**

ADOPTÉE À LA MAJORITE

Nom	Prénom	Pour	Contre	Abstention
ROUILLON	Christophe	Absent excusé		
BABILLOT	Catherine	X		
BOUVIER	Arlette	X		
DUCHATELET	Michel			X
FOUCAULT-NARBONNE	Françoise	X		
GRINDA	Béatrice	X		
LE ROUX	Dominique	X		
PÉCATTE	Alain	X		
PERRIERE	Joran	X		
FROGER	Cyrille	Absent		
HOUEIX	Nelly	X		
LE GOFF	Marie-Claire	Absente		
PHILIPPET	Francine	X		
POIRIER	Claude	Absent		
FRESNEAU	Jean-Louis	X		

**2024-010 : TARIFICATION DES PRESTATIONS AU 1^{ER} FEVRIER 2024 – RESIDENCE AUTONOMIE
LE PLESSIS**

Les tarifs des prestations de la résidence autonomie du Plessis évoluent de 4,1% suivant l'indice IPCH de l'INSEE de 4,1% au mois de décembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration du CCAS de Coulaines

- ✓ **VALIDE** les tarifs ci-annexés.

Coulaines, le 23 janvier 2024,

La Vice-présidente,
Catherine BABILLOT



A circular blue stamp with the text "COULAINES" at the top, "C.C.A.S." in the center, and "SARTHE" at the bottom, flanked by two stars. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

La secrétaire de séance,
Françoise NARBONNE



A circular blue stamp with the text "COULAINES" at the top, "C.C.A.S." in the center, and "SARTHE" at the bottom, flanked by two stars. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

au 1/02/2024				
0,041	2023		2024	
Valeur des aliments à rembourser en cas d'absence				
sans complément du soir	4,22		4,40	
avec complément du soir	5,23		5,44	
Repas invités	Semaine	Dimanche	Semaine	Dimanche
Déjeuner	12,50	13,25	13,02	13,79
Repas invités enfants de moins de 12 ans	Semaine	Dimanche	Semaine	Dimanche
Déjeuner	8,35	8,89	8,69	9,26
Repas "Jour de fête"				
Déjeuner	17,66		18,39	
Suppléments	4,29		4,46	
Repas de groupe > 10 personnes : facturation de 4 H de service + charges				
Repas personne âgée de Coulaines	9,37		9,76	
Personnel				
Repas personnel de service, stagiaires, bénévoles	3,62		3,77	
Chambre d'invité	Chambre 1 lit	Chambre 2 lits	Chambre 1 lit	Chambre 2 lits
1 à 3 nuits	15,56	22,81	16,20	23,75
à partir de 4 nuits	13,71	19,91	14,28	20,73
Téléphone (l'unité)	0,22		0,23	
Prestation travaux techniques (tarif horaire)	19,36		20,15	
Boissons				
Bouteille vin non mousseux	4,23		4,41	
Bouteille vin mousseux	8,28		8,62	
Apéritifs	1,20		1,25	
Photocopies				
Format A4	0,16		0,17	
Format A3	0,33		0,34	
Forfait assistance / jour	2,75		2,86	
Taux aide-ménagère APA (semaine)	23,00		23,50	*
Taux aide-ménagère APA (dimanche)	23,00		23,50	
* Arrêté du Conseil Départemental				